



ERASMUS+

PRÉSENTATION APPEL À PROJETS
ECOLE DOCTORALE ÉCONOMIE GESTION
16/06/2016



Erasmus+ : chiffres clés



14,7 milliards € pour 7 ans (hors dimension internationale)
+ 40% d'augmentation



4 millions de personnes en mobilité
Dont 2 millions d'étudiants



125 000 institutions impliquées dans
25.000 partenariats stratégiques

Erasmus+ : Structuration

Action clé 1 :

Mobilité

Action clé 2 :

Coopération pour
l'innovation et les
bonnes pratiques

Action clé 3 :

Soutien aux
politiques publiques



Classification des pays éligibles au programme Erasmus +

| Pays du Programme | Pays Partenaires |
|---|---|
| 28 membres de l'UE | Pays hors de l'UE répartis en 13 grandes régions |
| Islande Norvège Turquie Macédoine Liechtenstein | |



Mobilités internationales de crédits (MIC)



Mobilités entrantes et sortantes avec des pays hors UE

Mobilités de la Licence au Doctorat + Staff



MIC : Activités éligibles

De la mobilité entrante et sortante pour les étudiants de l'enseignement supérieur :

- Période d'études : à partir de la 2ème année d'études supérieures
- Durée des mobilités : de 3 mois à 12 mois à destination ou en provenance des pays partenaires



MIC : Activités éligibles

De la mobilité entrante et sortante pour les personnels de l'enseignement supérieur :

- **Mission d'enseignement** : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, et minimum 8 heures d'enseignement par semaine à destination ou en provenance des pays participants
- **Période de formation** : d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage, pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur. Les activités éligibles peuvent être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées (les conférences sont exclues)



MIC : Fonctionnement à l'UM (1/2)

- Candidatures déposées et gérées par la Direction des Relations Internationales (DRI) auprès de l'agence de financement.
- Les universités partenaires dans les pays ciblés doivent être identifiées et faire l'objet de convention bilatérales avec l'UM.
- Un nombre restreint de pays doit être ciblé par établissement. Des pays ayant fait l'objet de coopérations avec l'université (scientifique / mobilité / coopération bilatérale / projets collaboratifs...) auront plus de chance d'être retenus.



MIC : Fonctionnement à l'UM (2/2)

- Les demandes doivent être remontées à la DRI qui arbitrera avec le Vice-Président délégué aux Relations internationales des pays prioritaires.
- En cas d'acceptation par l'Agence, un appel à candidature est lancé par l'université pour le recrutement des boursiers.



Alliances de la Connaissance



Lien Université-Entreprise en Europe

Projets collaboratifs de 2 à 3 ans

Financements de 700 000 à 1000 000 euros



Alliances de la connaissance

Objectifs du programme :

- Stimulation de l'innovation dans EES et les entreprises
- Soutien aux compétences et aux aptitudes propices à l'**entreprenariat**
- **Durabilité** de la coopération entreprise/EES
- **Impact** au-delà du périmètre de l'Alliance



Alliances de la connaissance

Activités financées

- Nouvelles méthodes d'apprentissage et de formation
- Nouveaux programmes de formation
- Programmes de formation et activités **avec et dans les entreprises**
- Méthodes de développement des compétences transversales en coopération avec les entreprises
- Sensibilisation interdisciplinaires à l'entrepreneuriat
- Echanges d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants et de salariés



Alliances de la connaissance

Composition d'un consortium :

Au minimum **6 organisations** de minimum 3 pays du programme

Le porteur du projet doit être issue d'un des pays du programme

Des organisations de pays hors UE peuvent participer au projet **seulement s'ils amènent une vraie plus value** au projet

Chaque consortium doit comprendre **au moins 2 EES et 2 entreprises**

Des **partenaires associés** peuvent intégrer le consortium mais ils ne recevront pas de financements



Alliances de la connaissance

Partenaires éligibles :

- EES
- Instituts de recherche
- Organisations actives dans le domaine de l' éducation, de la formation et de la jeunesse
- Institution publique au niveau local, régional ou national
- Associations représentants des organisations
- Petites/Moyennes/Grandes entreprises publiques ou privées



Quels financements pour les Alliances de la connaissance ?

-Le financement des projets est prévu pour une durée de 2 à 3 ans

Projets d'une durée de 2 ans → contribution maximum de l'UE de 700 000 €

Projets d'une durée de 3 ans → contribution maximum de l'UE de 1 000 000 €

- Financements sur la base de **coûts unitaires** exclusivement

- Coûts éligibles :

- Management du projet ;
- Organisations de réunion ;
- Dissémination du projet ;
- Production intellectuelle ;
- Participation à des événements ;
- Conférences ;
- Voyages.



Partenariats Stratégiques



Projets innovants entre établissements européens

Projets collaboratifs de 2 à 3 ans

Financements de 450.000 euros maximum



Les partenariats stratégiques

- Partenariats de l'enseignement scolaire
- Partenariats entre établissements scolaires uniquement
- Partenariats de l'enseignement et de la formation professionnelle
- **Partenariats de l'enseignement supérieur**
- Partenariat de l'éducation des adultes

Deux types de projet:

- Partenariats Stratégiques soutenant l'innovation (productions intellectuelles).
- Partenariats Stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques (les partenariats de l'enseignement supérieur sont exclus).

Projets **sectoriels** ou **trans-sectoriels**



Les partenariats stratégiques

Objectifs des partenariats stratégiques (1/2)

- Développer la qualité et la pertinence de l'offre de formation ;
- Encourager la création et l'évaluation de compétences-clés (notamment entrepreneuriat, langues, nouvelles technologies) ;
- Renforcer l'adéquation des formations avec les besoins du marché du travail et leurs connexions ;
- Promouvoir les pratiques innovantes de formation (utilisation stratégique des **TIC**, mobilité virtuelle...) ;
- Encourager le développement professionnel des personnels de l'enseignement



Les partenariats stratégiques

Objectifs des partenariats stratégiques (2/2)

- Améliorer les capacités des établissements (ex. développement stratégique, internationalisation, gestion et gouvernance) ;
- Promouvoir l'intégration et l'égalité des chances (ex. faciliter l'accès aux publics désavantagés) ;
- Développer la formation à l'entrepreneuriat ;
- Développer la qualité des services d'information et d'orientation et d'accompagnement à l'emploi ;



Les partenariats stratégiques

Activités de mobilité

Optionnel : éligibles uniquement si elles s'intègrent aux activités du projet

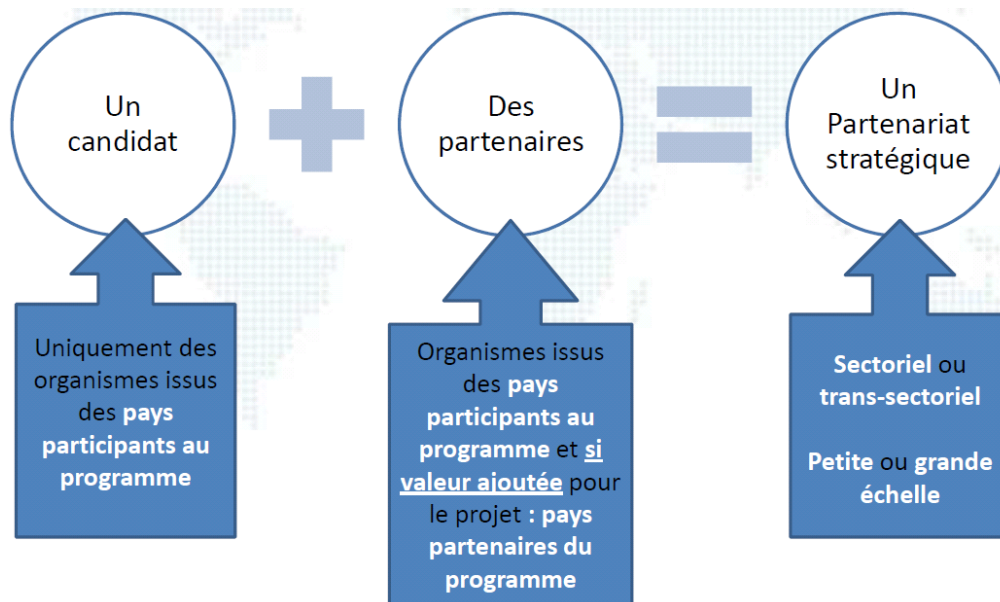
- Activités pédagogiques : de **formation/études ou d'enseignement**
- Toutes ces activités doivent se dérouler dans les pays des organismes partenaires du projet.
- Mobilités des apprenants et mobilités longues des professionnels **inéligibles dans les pays non européens** (pays « partenaires » d' E+)



Les partenariats stratégiques

Organismes éligibles :

« *Toute organisation publique ou privée d'un pays participant au programme, active dans le champ de l'éducation des adultes, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'éducation scolaire, ou sur tout autre champ y afférant* ».



Quels financements ?

Le financement des projets est prévu pour une durée de 2 à 3 ans

Projets d'une durée de 2 ans → contribution maximum de l' UE de 300 000 €

Projets d'une durée de 3 ans → contribution maximum de l' UE de 450 000 €

Coûts éligibles :

- Mise en œuvre et gestion du projet ;
- Production intellectuelle ;
- Réunions transnationales ;
- Activité de mobilité d'études/d'apprentissage/d'enseignement ;
- Dissémination ;
- Mobilités courtes d'étudiants ou de personnels ;



Capacity Building



**Soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur
des pays partenaires**

Projets collaboratifs de 2 à 3 ans

Financements jusqu'à 1.000.000 euros maximum

150 pays concernés



Pays partenaires : répartition par région

Région 1 : Balkans

Région 2 : Europe de l'est

Région 3 : Pays du Sud de la Méditerranée

Région 4 : Russie (territoires reconnus par les lois internationales)

Région 6 : Asie

Région 7 : Asie centrale

Région 8 : Amérique latine

Région 9 : Iran/Irak/Yemen

Région 10 : Afrique du Sud

Région 11 : Afrique – Caraïbes – Pacifique



Typologie des projets ?

Projets conjoints : Développement de curricula, modernisation des techniques d'enseignement et de la gouvernance des EES, liens plus étroits avec le monde du travail

Mesures structurelles : Réformes de l'enseignement supérieur impliquant les autorités des pays partenaires concernés.

Quels types de partenariats ?

- Possibilité de travailler avec plusieurs pays d'une Région
- Possibilité de ne travailler qu'avec 1 seul pays d'une Région



Règles d'éligibilité du consortium

- Au minimum **3 établissements d'enseignement supérieur (EES) de 3 pays du programme**
- Au minimum 2 EES dans par pays partenaire **SAUF** si plus de 50% des étudiants d'un pays sont inscrit dans 1 seule université **OU SAUF** si le pays compte moins de 5 EES.
- Au moins autant ou plus d'EES de pays partenaires que d'EES de pays du programme



Priorités nationales et régionales

Projets de consortium d'universités en réponses à des priorités régionales ou nationales (si un seul pays partenaire impliqué).

Ces priorités sont classées en 4 items:

- ✓ Développement de curricula (en réponse priorités thématiques régionales ou nationale) ;
- ✓ Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation ;
- ✓ Amélioration de la gestion et du fonctionnement des EES ;
- ✓ Développement du secteur de l'enseignement supérieur dans la société en général.



Capacity building – Projets de mobilités

- Pour les projets impliquant **les zones voisines de l'UE**, possibilité de déposer en complément un projet de mobilité (tous les niveaux dont doctorat)
- Mobilités possibles dans les sens suivants :
 - Pays du programme vers Pays partenaires
 - Pays partenaires vers Pays du programme
 - Pays partenaires vers Pays du programme
- Bourses pour mobilité des étudiants (L/M/D) : 3 à 12 mois pour une période d'études et 2 à 12 mois pour un stage
- Bourses pour les personnels et enseignants : 5 jours à 2 mois



Quels financements pour les Capacity Building ?

- Financement allant **jusqu'à 1.000.000 d'euros / projet**
- Calcul de la subvention : **frais réel (sous-traitance par exemple) + coûts unitaires (forfaits)**
- Le financement des projets est prévu pour une **durée de 2 à 3 ans**
- Projets de mobilité **selon les zones ciblées** : budget 80 % du projet de Capacity Building



Les coûts éligibles

Frais de voyage

Système de coûts unitaires (forfaits) calculés sur une base kilométrique et à la baisse pour que les partenaires du projet aient à compléter le forfait au titre de cofinancement.

Ex : Montpellier → Amman : forfait de 530 euros A/R par personne

Frais de séjour

Système de coûts unitaires dont le montant varie en fonction du nombre de jours passés en mission

Ex : de 1 à 14 jours : 120 euros par jour et par participant ; de 15 à 60 jours : 70 euros par jour et par participant..

Coûts de personnels

Système de coûts unitaires sur une base homme/jour afin de contribuer aux coûts des personnels exécutant des tâches nécessaires à la réalisation du projet

Les montants par homme/jour sont calculés en fonction du type d'activité (enseignement / activité technique / gestion administrative) et du pays dans lequel la personne qui réalise la tâche est employée. Un maximum de 40% de la subvention total pourra être destiné à ce type de coûts.

Equipements

Calcul sur une base de coûts réels (100% des coûts éligibles) pour l'achat d'équipements nécessaire à la mise en œuvre du projet et à destination unique des pays partenaires.

Un maximum de 30% de la subvention total pourra être destiné à ce type de coûts.

Sous-traitance

Calcul sur une base coûts réels (100% des coûts éligibles) notamment pour le financement d'un audit financier obligatoire.

La sous-traitance relative aux tâches de gestion de projet n'est pas éligible et un maximum de 10% de la subvention pourra être destiné à ce type de coûts.